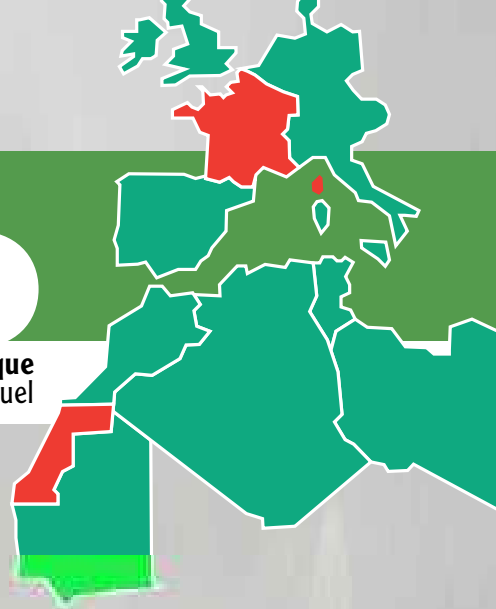


Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Numéro 166 / 167 – Janvier à septembre 2014 – 3,50 € – bi annuel



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU S'IMPATIENTE, 2015 SERA-T-ELLE L'ANNÉE DÉCISIVE POUR LES SAHRAOUIIS ?

Au long de l'été 2014, les autorités marocaines ont multiplié initiatives et tentatives en direction des Nations unies pour tenter de rétablir auprès d'elles, les strictes positions du royaume sur le Sahara occidental. Le représentant permanent du Maroc, à New York, Monsieur Omar Hilale, note par exemple, « des dérapages » dans les derniers rapports du Secrétaire général. Au même moment, le Palais, fait courir le bruit dans la presse, de la démission de Christopher Ross, envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

Enfin le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Salaheddine Mezouar, transmet, en juin, à Ban Ki Moon, un questionnaire, destiné à préparer la prochaine mission de l'envoyé personnel et la rédaction de son rapport. Questionnaire resté jusqu'à présent sans réponse, ce dont le représentant à l'ONU, Monsieur Omar Hilale s'étonne : « Nous attendons une réponse depuis deux mois ». Il ajoute « Les bureaux de la MINURSO sont devenus un lieu de rencontre des séparatistes avec les visiteurs étrangers de nos provinces du Sud ».

De son côté, le Secrétaire général a nommé la nouvelle Directrice de la MINURSO, sans demander l'avis des autorités du royaume, rompant ainsi avec les habituels et respectueux usages... L'ambassadrice canadienne, Madame Kim Bolduc, sera-t-elle maîtresse chez elle dans les locaux de la MINURSO d'El Aïoun ?

Le manque de clarté et de rigueur ont caractérisé l'action des Nations Unies depuis l'adoption du Plan de paix en 1991. Mais dans son dernier rapport d'avril 2014, le Secrétaire général de l'ONU avertit la Communauté internationale : « Si, malgré cela [l'appel à un dialogue sérieux sur le contenu d'une solution politique et la forme de l'autodétermination], il n'y a aucun progrès avant avril 2015, le moment sera venu d'inviter les membres du Conseil à examiner complètement le cadre qu'il a fixé en avril 2007 pour le processus de négociations. S'agirait-il pour le Secrétaire général de ne plus se satisfaire de la recherche du consensus mais d'imposer le droit tel qu'il est rappelé depuis 1966 ?



En attendant, en Espagne, la Cour Suprême a pris ses responsabilités en décidant de « poursuivre l'enquête sur l'assassinat en novembre 2010, du citoyen hispano-sahraoui, Baby Hamdi Boujemaâ, considérant que l'Espagne continuait d'être la puissance administrante de jure sur le territoire du Sahara occidental sur la base des résolutions des Nations unies» (agence Europe presse à Madrid, 25 juin 2014). Le juge espagnol, Pedro Rubira, considérant que « le Maroc n'était pas compétent pour mener l'enquête sur une affaire qui a eu lieu en dehors du territoire sous sa juridiction ».

En attendant, l'Union Africaine vient de nommer un envoyé spécial, Monsieur Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique et éminente personnalité de la décolonisation.

En attendant le rapporteur spécial sur la détention arbitraire vient de sortir un rapport très sévère qui pointe en particulier, ce qui se passe au Sahara occidental.

La situation est ainsi devenue plus incertaine pour le Maroc qui y répond avec agressivité et confusion. Campagnes de presse et déclarations mal contrôlées contre l'Algérie. Blocus depuis avril qui interdit l'entrée du Sahara occidental occupé à la grande majorité des délégations étrangères et les renvoient de manière « musclée ». Arrestation en juillet d'un journaliste sahraoui de l'équipe TV RASD. Quadrillage permanent du territoire et depuis juillet, renforcement des effectifs des FAR (Forces Armées Royales) déployés en particulier le long du mur de défense, dans la partie occupée du Sahara. Situation jugée très alarmante par le Président de la RASD, Mohamed Abdelaziz, qui s'en est ému auprès de Ban Ki Moon.

Aussi il est grand temps que le Plan de paix reprenne ses droits et qu'une réelle négociation se réinstalle pour que la solution politique conforme au droit s'impose et ne laisse aucune place à toute autre solution armée.

Régine Villemont

29 août 2014

Sommaire

- P 2-5 La mission de Navy Pillay au Maroc réactions**
- P 6 Le représentant du Polisario réagit au Conseil de sécurité**
- P 7 Actualité de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**
- P 8-9 Formation des enseignants de collège**
- P 9 Hommage à Christine Daure Serfaty**
- P 10-11 La caravane solidarité**
- P 12-15 Solidarités en France**
- P 16 De Rennes à Tanger**

La Présidente du Haut Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme était au Maroc pour la première fois



Il est important de consacrer plusieurs pages à cette mission de trois jours qui indique tout l'intérêt que portent le Haut Commissariat et sa Présidente à la situation des droits de l'homme au Maroc. Cette mission intervient en effet après plusieurs missions de rapporteurs spéciaux, relatives à la torture, en 2012, et à la détention arbitraire, en 2013.

Le rapport sur la détention arbitraire vient d'être publié : rigoureux, il entend bien engager le Maroc vers plus de cohérence entre ce qui est revendiqué et ce qui est appliqué, en se donnant davantage de moyens de contrôle.

Arrivée le 26 mai, à Rabat Madame Navy Pillay a été reçue par les autorités marocaines en très grand appareil. Rencontres au plus haut niveau, avec Mohamed VI et toutes les institutions concernées. Une de nos adhérentes réagissant à la conférence de presse a cependant observé « *qu'elle avait su déjouer les mises en scène* » !

Nous avons sollicité les réactions de trois personnalités, engagées dans la défense des droits de l'homme : **Monsieur Gianfranco Fattorini, représentant du MRAP auprès du Conseil des droits de l'homme**, qui intervient régulièrement sur le sujet à Genève ; **Madame Ghalia Djimi, vice-présidente de l'ASVDH (Association Sahraouie des victimes de Violations graves des Droits de l'Homme commises par l'État marocain)**, ancienne disparue, à nos côtés en juillet pour intervenir à l'atelier « *Sahara occidental et sociétés civiles* », pendant l'Université d'été du CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement, un collectif d'associations françaises de solidarité internationale), et **Madame Khadija Ryadi, ancienne présidente de l'AMDH (Association Marocaine des Droits de l'Homme)** également présente à l'Université d'été du CRID.

Leur évaluation des premiers résultats de cette mission, suite à la conférence de presse donnée à Rabat par Madame Navy Pillay est nuancée. Réservée pour la militante sahraouie, regrettant surtout que la Présidente du HCDH ne se soit pas rendue à El Aïoun, prudente de la part du représentant du MRAP, alors que Madame Ryadi considère ces premières déclarations comme un réel appui à leurs revendications. Cependant, tous les trois s'interrogent sur la capacité du pouvoir marocain à mettre en œuvre les mesures vivement recommandées par Madame Pillay, suite à cette mission.

La récente actualité de l'été n'est pas encourageante. En effet, une jeune militante du 20 février, Wafaa Charaf, a été placée ce 11 juillet en détention provisoire pour avoir déclaré trois mois plus tôt, qu'elle avait été torturée. C'est devant le tribunal de Tanger où elle était jugée ce 11 août que notre amie Michèle Decaster, missionnée pour l'observation de ce procès a été arrêtée (voir son témoignage en page 16). Wafaa Charaf a été condamnée à un an de prison ferme pour « *allégations mensongères de torture* ». Les autorités marocaines, qui affirment mettre tout en œuvre pour que justice soit rendue aux victimes de la torture, tentent avec ce procès d'imposer l'omerta sur la pratique de la torture en poursuivant les victimes. Impunité et loi du silence, le Maroc est encore très loin des recommandations de Navy Pillay et du Haut Commissariat !

Le HCDH doit préserver son indépendance

Monsieur Gianfranco Fattorini représentant du MRAP auprès du Haut-Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU

À trois mois de la fin de son mandat de six ans en tant que Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Navi Pillay, a accompli sa première visite au Royaume du Maroc. Cela pourrait paraître anodin, si on ne tenait pas compte du fait que ce pays occupe le Sahara occidental depuis bientôt 40 ans, qu'il a érigé un mur de séparation, disséminé des milliers de mines anti-personnel et bloqué depuis plusieurs années un processus d'autodétermination mis en place par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) sur mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En effet, le dit Conseil est saisi de cette question depuis plus de 20 ans. Le comité spécial de l'AG des NU est également saisi de la question du SO qui est inscrit sur la liste des territoires non autonomes.

C'est dans ce contexte qu'au premier abord, la lecture des observations préliminaires délivrées par la Haut-Commissaire suite à sa visite de trois jours au Royaume de Mohammed VI peut laisser perplexe. C'est pourquoi il est indispensable, d'une part, de comprendre le sens de la visite effectuée par Mme Pillay et, d'autre part, de garder à l'esprit la frontière qui sépare le Royaume du territoire non-autonome du Sahara occidental. Comme elle le dit elle-même, le but de la visite était d'approfondir la coopération entre le Haut-Commissariat et le Gouvernement du Maroc. En effet, comme l'attestent les rapports annuels publiés par le Haut-Commissariat, depuis quelques années le Royaume du Maroc s'est hissé dans le groupe de tête des premiers vingt donateurs, de plus, il a consenti à organiser sur son sol plusieurs ateliers et séminaires régionaux ou internationaux sur des questions diverses liées aux droits humains. Quand on sait la difficulté particulière que peut avoir le Haut-Commissariat à financer ses programmes et l'importance stratégique accordée au déploiement sur le terrain de ses experts, on comprend mieux l'attitude adoptée par Mme Pillay. De l'autre côté du miroir, il est aisé de voir l'intérêt qu'avait Mohammed VI d'accueillir la Haut-Commissaire aux droits de l'homme avec tous les honneurs.

En ce qui concerne la situation à l'intérieur du Royaume, il est indéniable que sur le plan législatif le Maroc a fait des progrès sur le plan de la protection et promotion des droits humains depuis l'intronisation de Mohammed VI en 1999. Dans les faits, comme le dit Mme Pillay « ...les attentes sont élevées quant à l'impact positif des réformes, mais celles-ci ne peuvent pas être satisfaites tant que les lois ne sont pas promulguées » et appliquées, bien entendu. La Haut-Commissaire a relevé explicitement

les problèmes graves liés à l'utilisation excessive de la force de la part des forces de sécurité, ainsi qu'à l'utilisation trop fréquente de la torture et le harcèlement dont font l'objet journalistes et blogueurs qui critiquent ouvertement les choix du Roi sur des questions que celui-ci juge sensibles.

Parmi celles-ci, bien évidemment, la question du Sahara occidental. **À ce sujet, étonnement Mme Pillay semble s'écarter de la position de principe adoptée par tous les organes du système des Nations Unies qui consiste à considérer le Sahara occidental** comme un territoire non-autonome et paraît convaincue que, sous certaines conditions le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) marocain pourrait promouvoir et protéger les droits de l'homme au Sahara occidental de manière efficace (à personne ne viendrait à l'esprit de demander aux autorités israéliennes d'assurer la promotion et la protection des droits humains dans le territoire occupé de l'Etat de Palestine !).

En émettant cette hypothèse, la Haut-Commissaire semble écarter également la conclusion qu'avait formulée la Mission dépêchée par son prédécesseur (Mme Louise Arbour) consistant à dire que toutes les violations des droits humains au Sahara occidental étaient la conséquence directe ou indirecte de la non application du droit à l'autodétermination.

Faisant abstraction des observations faites et préoccupations exprimées par le Secrétaire général et son Envoyé personnel, Christopher Ross, et malgré les récurrentes dénonciations publiques, venant de plusieurs sources, des violations des libertés et droits fondamentaux des défenseurs des droits humains sahraouis de la part de autorités marocaines, y compris leur droit de réunion et d'association et les représailles dont ont été victimes par le passé plusieurs défenseurs des droits humains qui ont participé aux travaux du Conseil des droits de l'homme, **Mme Pillay offre une assistance technique au CNDH dont elle estime encourageant le rôle qu'il joue au Sahara occidental. Ceci bien que les organisations de défense des droits humains sahraouies ne soient pas reconnues par les autorités marocaines et que donc elles ne fassent pas partie du CNDH.**

Certes, lors de sa publication, il faudra lire attentivement le rapport final de cette visite à la fois technique et politique : il faut d'ores et déjà espérer que le besoin en financement du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ne lui fasse pas perdre son indépendance. Il est essentiel pour la crédibilité de l'institution que tous les acteurs de la société civile sahraouie soient entendus en lieu neutre, avec toutes les garanties nécessaires quant à leur sécurité.

Le rôle très ambigu du Conseil National des Droits de l'Homme marocain au Sahara occidental

Le Maroc tâche de se donner tous les moyens de respectabilité auprès de la Communauté internationale. Un de ces instruments est le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) créé par un dahir royal le 1er mars 2011, institution qui se déclare indépendante mais qui, dans sa composition comme dans ses méthodes de travail, est sous le contrôle direct de Mohammed VI.

Son règlement intérieur, son ordre du jour et les résultats de ses travaux sont soumis à l'approbation du roi ; le président du CNDH « ne peut proposer la création d'une commission ad hoc pour l'examen d'une affaire donnée relevant de sa compétence sans solliciter l'approbation du roi » (Fondation Alkarama, Genève). La même fondation précise que le CNDH, dans ces conditions, « ne dispose pas d'une autonomie suffisante vis-à-vis de l'autorité royale pour assurer un travail réellement indépendant. »

Ce qui est vrai à l'intérieur du Maroc l'est encore bien davantage au Sahara occidental occupé, où les Sahraouis qui manifestent pour leur droit à l'autodétermination sont poursuivis au nom de la législation marocaine ! Le CNDH, qui est un conseil « national » marocain, n'admet pas en son sein les organisations sahraouies de défense des droits humains, l'administration marocaine refusant tout bonnement de les enregistrer : ainsi, l'ASVDH (Association Sahraouie des Victimes de violations graves des Droits de l'Homme commises par l'Etat marocain) a déposé plainte devant le tribunal administratif d'El Aïoun pour non reconnaissance, le tribunal a rendu un jugement en sa faveur en 2006, mais ce jugement n'est toujours pas appliqué aujourd'hui...

Le Maroc se comporte comme juge est partie : « juge » quand le CNDH qu'il a créé prétend assurer le respect des droits humains au Sahara occidental, et « partie » quand le régime poursuit et condamne toute revendication par les Sahraouis de leur droit à l'autodétermination. Le « juge » CNDH s'est d'ailleurs conduit sans complexe en « partie » quand il a invité ce printemps les diverses associations marocaines de défense des droits humains à écrire au Secrétaire général de l'ONU pour lui demander de rejeter l'élargissement du mandat de la MINURSO à la protection des droits de l'homme...

Le problème est que Madame Pillay, Haut-Commissaire des Nations-Unies aux droits de l'homme, semble ignorer ou veut ignorer ce

double jeu, faisant l'impasse sur le droit à l'auto-détermination des Sahraouis et sur le statut de territoire non autonome reconnu par l'ONU au Sahara occidental. Lors de sa conférence de presse fin mai à Rabat, elle signalait toutefois que « *des retards administratifs et autres tactiques seraient utilisés pour empêcher l'enregistrement de certaines organisations* », et précisait : « *pour que le CNDH soit en mesure de promouvoir et protéger les droits de l'homme au Sahara occidental de manière efficace⁽¹⁾, il a besoin du soutien complet des autorités locales et nationales qui doivent répondre rapidement aux plaintes. Mon bureau se tient prêt à fournir une assistance dans ces domaines...* » Au-delà du vœu pieux, le Haut-Commissariat s'est-il donné les moyens de faire appliquer ses recommandations par le royaume ? On attend le rapport final de Madame Pillay.

⁽¹⁾ L'immensité du travail qu'il reste à faire est mesurable quand on entend aujourd'hui Ghalia Djimi, vice-présidente de l'ASVDH, raconter qu'elle croise tous les jours à El Aïoun ses bourreaux, ceux qui l'ont torturée au long des 3 ans où elle était disparue, entre 1987 et 1991...

Rencontres ASVDH/Amnesty Commission Union Africaine

Les responsables de l'ASVDH rencontrent Amnesty international/Londres en juin 2014 à El Aïoun, puis quelques jours plus tard une délégation de la FIDH. Au programme des rencontres : la question de l'impunité qui encourage les tortionnaires dans leurs pratiques cruelles, les restrictions aux libertés d'association, l'ASVDH ne peut toujours pas ouvrir de local pour tenir ses réunions. Aminatou Haïdar et le CODESA ont également rencontré ces deux délégations.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté, au cours de sa 55e session tenue à Luanda du 28 avril au 12 mai 2014, une résolution en faveur du respect des droits de l'homme et de la préservation des ressources naturelles au Sahara occidental occupé. Elle appelle à la tenue d'un référendum d'auto-détermination, droit imprescriptible et inaliénable. De son côté, le Conseil Paix et Sécurité de l'Union a désigné un envoyé spécial pour la Sahara occidentale, M. Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique, éminente personnalité et acteur central des décolonisations africaines. L'AFAPREDESA et les chercheurs basques qui ont mis à jour les dépouilles de 8 disparus (Sahara info 164) portent à nouveau le dossier des disparus sahraouis devant la justice espagnole. Le Maroc a reconnu la mort de 351 personnes, seulement 207 ont été identifiées. Le juge Rafaël Ruz Gutierrez, de la Haute Cour, a l'intention d'élargir les poursuites aux militaires impliqués dans la mort de ces 8 personnes en 1976.

Madame Ghalia Djimi vice-Présidente de l'ASVDH réagit à la visite de Madame Navy Pillay

Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme a organisé une visite au Maroc et au Sahara occidental au mois d'avril 2014 et la venue de Madame Navanethem Pillay, Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, au Maroc au mois de mai. En ce qui concerne la visite à Laayoune, capitale du Sahara occidental, nous avons été surpris du changement de lieu de rencontre qui n'était plus comme prévu au siège de la MINURSO. C'est là pourtant, que nos rencontres se sont déroulées, avec Christopher Ross à plusieurs reprises, avec les rapporteurs spéciaux sur la torture en 2012, puis sur la détention arbitraire en 2013 ainsi qu'au domicile des défenseurs des droits de l'homme comme avec la rapporteuse spéciale du Conseil de l'Europe en 2012.

Mais les autorités marocaines ont imposé, en avril à cette mission du HCDH, de changer le lieu de la rencontre, des locaux de la MINURSO à ceux d'un hôtel de la ville.

Les associations de défense des droits de l'homme sahraouies ont refusé cette disposition qui ne leur garantit pas les conditions de libre accès, comme ce fut le cas lors de la venue de la commission ad'hoc du Parlement européen en 2009 où tous les militants n'ont pu accéder à l'hôtel Parador, au contraire, certains furent tabassés et torturés en pleine rue, d'autres éloignés de la ville. **Il est d'autre part important que ces rencontres offrent une garantie de confidentialité des propos échangés. Ces garanties étant refusées par le Maroc, les rencontres avec les militants sahraouis ont été annulées pour la majorité des associations.**

Les associations sahraouies des droits de l'Homme regrettent que les responsables du HCDH n'aient pas exigé de tenir ces rencontres au siège de la MINURSO. Nous n'étions pas au bout de nos surprises quand nous avons entendu la déclaration de M. Hany Migaly (Chef du département Moyen-Orient et Asie) à la télévision à la fin de son séjour, exprimant un soutien à la présence du Maroc au Sahara occidental, en totale contradiction avec toutes les résolutions des instances onusiennes.

Quelques semaines plus tard, le 26 Mai 2014 eut lieu une deuxième visite, cette fois-ci, de Madame Navi Pillay, Haut-Commissaire aux

Droits de l'homme. Les responsables de l'ASVDH ont regretté également qu'elle ne se soit pas rendue au Sahara occidental pour y rencontrer les défenseurs des droits de l'homme et voir de près la situation, alors même que l'essentiel de ces violations, commises par le régime marocain, ont lieu dans ce territoire, qu'il occupe depuis 1975 ! Elle aurait pu ainsi élargir au Sahara occidental les remarques faites sur la situation au Maroc, comme l'usage excessif de la force contre les manifestants pacifiques. C'est à Rabat qu'elle a rencontré le Comité des familles des détenus politiques de Gdeim Izik mais elle n'a eu aucun entretien avec les représentants des Associations sahraouies de défense des droits de l'Homme.

Nous attendons les réponses et les actes des autorités marocaines sur les remarques et demandes faite par la Haut-Commissaire, relatives aux atteintes aux droits de l'homme au Maroc et au Sahara occidental comme la pratique courante de la torture, les enquêtes sur les allégations de tortures infligées aux 21 prisonniers de Gdeim Izik, la non réponse à l'enregistrement des associations de droits de l'homme sahraouies. Elle a exhorté les autorités marocaines « *à engendrer une culture des droits de l'homme dans toutes les institutions de l'Etat au Maroc et au Sahara occidental, notamment parmi les officiers de justice, les agents d'application de la loi, du personnel pénitentiaire et des fonctionnaires de l'administration* ». Nous attendons la mise en œuvre de ces recommandations.

Ce 26 mars 2014, s'est tenue l'Assemblée générale constitutive du Comité sahraoui des droits de l'homme. Composé de trente trois membres, dont dix des territoires occupés du Sahara, il a élu son Président : M.Saïd Filali.

Madame Khadija Ryadi, éminente défenseuse des droits de l'Homme au Maroc nous fait part de sa réaction

La visite de la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Maroc a eu lieu les 27, 28 et 29 mai dernier. C'est la première visite officielle au Maroc de M^{me} Pillay en tant que Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

M^{me} Pillay a rencontré, selon sa déclaration à la presse à la fin de cette visite, des personnalités officielles, dont le roi du Maroc, des ministres et des représentants des institutions nationales telles que le Conseil National des Droits de l'Homme. Elle a, par ailleurs, réservé une journée entière à la société civile. La responsable Onusienne et son staff ont été très attentifs aux différentes interventions des représentants de la société civile, en particulier lors des réunions restreintes organisées la matinée du 28 mai.

M^{me} Pillay a tenu une conférence de presse le dernier jour de sa visite pour informer des résultats préliminaires de sa mission. Dans sa déclaration de presse elle a brossé un tableau très critique envers les autorités marocaines quand à la réalité de la situation des droits de l'Homme dans leur pays. Juste après le paragraphe diplomatique et de courtoisie exprimé en général pour encourager les gouvernements à entamer des changements dans les politiques entravant le respect des droits de l'Homme, les différentes parties de la déclaration de M^{me} Pillay reflètent les retards accumulés par le Maroc dans le domaine des réformes, ainsi que la violations des droits encore répandues au Maroc et Sahara.

Ainsi, M^{me} Pillay a critiqué les politiques de l'Etat en retard par rapport aux engagements du Maroc dans le domaine des droits de l'Homme, les lois non-conformes aux conventions ratifiées par le Maroc, ainsi que la pratique des agents chargés de l'application des lois. La conférence de presse a été l'occasion de mettre le doigt sur plusieurs aspects tels que :

La constitution de 2011, bien que saluée par la haut commissaire aux droits de l'Homme, cette dernière n'a pas manqué de noter que cette réforme demeure incomplète puisque « plusieurs autres réformes clés, y compris la législation qui permettra la mise en œuvre des droits énoncés dans la Constitution, restent en suspens, tant au sein de l'exécutif que du législatif. Ainsi, de nombreuses protections promises en vertu de la Constitution doivent encore se concrétiser dans la réalité pour le peuple marocain. ».

La haut commissaire a mis le doigt sur la lenteur des réformes en rappelant que « L'ensemble des projets de loi sur l'égalité des sexes et de la violence

basée sur le genre, sur la justice militaire et sur la réforme judiciaire devraient tous être rapidement présentés au Parlement »

Elle a critiqué la non application des lois en disant que « Dans d'autres cas, où de nouvelles lois pour protéger les droits de l'homme ont été adoptées, la mise en œuvre et l'application doivent être plus robustes »

Les pratiques des agents de l'Etat souvent source de violations des droits humains dans différents domaines ont été soulevées dans la déclaration de presse de M^{me} Pillay en disant que « Beaucoup de travail reste encore à faire pour engendrer la culture du respect des droits de l'homme dans toutes les institutions de l'État, au Maroc et au Sahara occidental, notamment parmi les officiers de justice, les agents d'application de la loi, du personnel pénitentiaire et des fonctionnaires de l'administration aux niveaux national, régional et local. »

La responsable Onusienne a insisté sur ce sujet en réfutant expressément les prétextes des autorités marocaines quand à la persistance des crimes de torture. Ainsi M^{me} Pillay a bien précisé que « Les vieilles habitudes et les pratiques traditionnelles néfastes ne peuvent jamais justifier les violations des droits de l'homme et ne devraient pas l'emporter sur le droit international ni sur la constitution et les lois marocaines ». Elle a même rappelé que d'autres responsables de l'ONU ont exprimé, avant elle, des inquiétudes dans le domaine de la torture puisque « le Rapporteur spécial sur la torture, qui a visité le Maroc et le Sahara occidental en 2012, ainsi que le Groupe de travail sur la détention arbitraire, qui l'a visité en Décembre 2013, ont tous les deux, exprimé leur inquiétude à propos de l'utilisation de la torture et de mauvais traitements ainsi que la recevabilité par les tribunaux des aveux extraits sous la torture. Le Comité des Nations unies contre la torture a également exprimé sa profonde préoccupation à ce sujet au Gouvernement du Maroc » .

La Haute commissaire a même été très claire en exigeant un comportement plus responsable de la part des autorités marocaines envers la persistance de la torture en décrivant « L'impunité (comme étant) le combustible le plus puissant pour les violations des droits de l'homme » et a exigé de passer à l'acte quand à l'intolérance de la torture en disant que «... une seule poursuite de haut niveau des auteurs d'actes de torture ou de mauvais traitements enverra un signal fort aux fonctionnaires de l'État et au grand public montrant que le Maroc, dans les faits, ne tolère pas

l'utilisation de la torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les allégations de torture doivent immédiatement faire l'objet d'enquêtes, sans exception, et les éléments de preuve obtenus sous la contrainte doivent être exclus, comme exigé explicitement par les lois internationales et marocaines. Le cas des 21 prisonniers de Gdeim Izik en est un exemple, qui a besoin d'une enquête approfondie. ».

D'autres thèmes ont été soulevés en particulier :

- l'utilisation de la force excessive contre des manifestants pacifiques
- la violence contre les migrants subsahariens par les forces de l'ordre marocaines.
- la répression des journalistes et des blogueurs qui se voient imposer des amendes, le retrait de l'enregistrement et même l'emprisonnement sur la base d'accusations forgées de toutes pièces pour avoir examiné des questions sensibles
- l'atteinte aux droits de l'Homme au Sahara

La visite de la haut-commissaire aux droits de l'Homme a été une occasion de soulever les dossiers les plus préoccupants concernant les violations des droits humains au Maroc et au Sahara. Elle a aussi permis à plusieurs associations privées, abusivement, de leur droit au récépissé de dépôt de leurs dossiers légaux, de s'entretenir avec elle. Des anciens prisonniers politiques, des victimes de procès inéquitables, des activistes pour l'abolition de la peine de mort, ou pour les droits des prisonniers, les représentants de réseaux d'ONG ont tous et toutes répondu présents à cette occasion très importante dans leurs actions de lutte et de plaidoyer.

Il est à signaler que lors de la visite de M^{me} Pillay onze jeunes activistes du mouvement du 20 février et autres organisations, dont 9 en détention, étaient en cours de procès. Les familles de ces ex-détenus et des ONG des droits humains ont organisé un sit in devant le ministère de la justice et des libertés parallèlement à la réunion de Mme Pillay avec la société civile. Ces jeunes ont été libérés quelques jours après mais sont toujours poursuivis en liberté provisoire pour des accusations sans aucun fondement. Par contre le jeune rappeur Mouad Belghouat, communément connu par « Elhaked » qui veut dire ici « enragé », et qui était lui aussi en cours de procès, est lui toujours en détention. Il a même été jugé ce 1er juillet, à 4 mois de prison ferme et d'autres peines d'amende et dommages-intérêts, suite à un procès inéquitable et monté en toutes pièces.

Le représentant du Polisario réagit au Conseil de sécurité

Omar Mansour, représentant du Front Polisario en France a souhaité nous faire part de la réaction du Front Polisario à la dernière résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (2152/2014) adoptée ce 29 avril à New-York.



Omar Mansour intervient devant le mémorial de Caen, le 8 mai 2014.

A lire cet Automne

Le Journal d'un prince banni de Moulay Hicham Al Alaoui cousin germain de Mohamed VI.

Après des rapports bien difficiles avec son oncle Hassan II, Moulay Hicham, appelé parfois le « prince rouge », vit aux Etats-Unis et rêve pour son pays d'une monarchie constitutionnelle ! A noter que le livre a été largement diffusé et commenté au Maroc comme en France : il est vrai que sa version électronique était disponible sur le Net dès le premier jour de sa publication !

Trafic de drogues

Le Front Polisario inquiet face aux ravages causés par la production et le trafic de cannabis au Maroc ! Cette inquiétude vient de l'observation du terrain : la vente de cannabis au Sahara occidental et dans la sous-région tient un rôle central dans le financement des bandes du crime organisé et des groupes terroristes. Constats locaux confirmés par l'Office des Nations unies pour la drogue et le crime qui, par la voix de son Président M. Youri Fedotov, informe que « la majeure partie de la drogue qui circule à l'échelle mondiale provient d'abord du Maroc, puis de l'Afghanistan ». A noter que cet office onusien regrette qu'aucune enquête de terrain ne soit possible au Maroc depuis 2005 ; à cette date, l'office évaluait la superficie cultivée à 72 500 ha.

Permettez-moi en préalable de reprendre ce que contient cette résolution. En premier lieu, elle appelle à une solution qui « permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». Elle demande également aux parties (Maroc et Front Polisario) « de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, sans conditions préalables et de bonne foi en vue de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable permettant l'autodétermination du peuple du SO dans le contexte d'accords conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies ».

Le Front Polisario se félicite d'un tel engagement qui renouvelle notre droit inaliénable à l'autodétermination et qui se prononce contre le statu quo actuel. Nous partageons l'évaluation comme les recommandations du Secrétaire général concernant la nécessité pour l'ONU de rester pleinement engagée jusqu'à ce que le statut juridique des territoires occupés soit déterminé. Pour mémoire, le Sahara occidental est un territoire non autonome sous occupation illégale et soumis à un processus de décolonisation. Un tel processus implique la tenue d'un référendum d'autodétermination incluant l'option de l'indépendance et ce conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies (1514 et 1541) ainsi qu'à la lettre et l'esprit du Plan de règlement des Nations unies, qui a été approuvé par le Conseil de sécurité en 1991.

La résolution a également abordé la question des droits de l'homme en appelant les parties « à œuvrer au plein respect des droits de l'homme,

de la liberté d'expression et de rassemblement ». Cette dernière exigence s'adresse au pouvoir marocain qui empêche les rassemblements et interdit toute liberté d'expression.

Par contre, le Front Polisario regrette que la MINURSO demeure la seule mission de paix qui ne soit pas dotée d'un mandat pour la surveillance des violations de ces droits. C'est une « anomalie » qui permet au Maroc d'opprimer notre population dans le Sahara occupé et qui sape la crédibilité de l'ONU. Et pourtant, les preuves s'accumulent qui témoignent des violations graves et systématiques des droits de l'homme au Sahara occidental. On les trouve en particulier dans les rapports des associations internationales concernées comme Amnesty International, Human Rights Watch, Front Line, Fondation Robert Kennedy et dans les rapports émanant du Conseil des droits de l'homme de Genève ou du Parlement européen.

C'est pour moi l'occasion de remercier les nombreuses associations qui accompagnent la mobilisation de notre peuple en faveur « d'une surveillance permanente, indépendante et impartiale » telle que réclamée par le Secrétaire général de l'ONU.

L'important également, c'est le signal donné par le Secrétaire général qui ne se satisfait pas du statu quo. Il a ainsi invité les deux parties à reconnaître « la nécessité urgente de progresser et de dialoguer sur les deux questions clés formulées par le Conseil, le contenu d'une solution politique et la forme de l'autodétermination ». S'il ne constate aucun progrès en ce sens avant avril 2015, le Secrétaire général a affirmé dans son rapport, « le moment sera venu d'inviter les membres du Conseil de sécurité à réexaminer entièrement le cadre fixé en avril 2007, destiné à engager un processus de négociations ». C'est pour nous un sérieux « avertissement pour le Maroc à progresser sérieusement dans le dialogue ».

Car quelle que soit la suite donnée, le peuple du Sahara occidental restera pleinement engagé dans sa lutte légitime pour la liberté et l'indépendance et il ne peut qu'appeler la Communauté internationale à intervenir pour éviter aux Sahraouis de s'engager dans des solutions plus radicales.

Dernier sujet abordé dans le rapport ! La question des richesses naturelles. Le Secrétaire général a souligné qu'elles appartiennent aux Sahraouis, que leur exploitation sans leur accord préalable est illégale. Aussi nous rappelons fermement à l'Union européenne de cesser d'être complice de la spoliation des richesses naturelles du Sahara occupé.

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'engage pour la résolution du conflit du SO

Mercredi 25 juin 2014, 15h30, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe vote le rapport, et surtout la résolution, concernant la Contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental déposée en 2011 par la sénatrice suisse Liliane Maury-Pasquier et 19 autres parlementaires dont deux français : Jean-Claude Mignon et Christine Marin. Les trois ans qui ont précédé cette dernière étape ont été riches en événements. Remercions ici la rapporteure suisse pour sa rigueur et sa détermination. Son texte, elle le voulait en rapport avec les valeurs du Conseil de l'Europe et avec le titre de la résolution qu'elle avait déposée. Elle a exprimé à plusieurs reprises le très grand déséquilibre existant entre le Maroc et le Front Polisario au sein du Conseil de l'Europe, un déséquilibre qui pose des questions à l'institution quant à l'égalité de traitement des deux parties et à leurs possibilités d'intervention.

Les parlementaires marocains ont accès «*de droit*» à tous les lieux où la question sahraouie est traitée alors que les représentants du peuple sahraoui, dont les droits sont bafoués, ne peuvent qu'y être parfois tolérés. **Le parlement marocain est dans la place en tant que partenaire pour la démocratie depuis 2011.** Ses six représentants siègent dans toutes les instances, s'expriment, ont tous les droits hormis celui de voter. Leur lobbying est intense et ils peuvent compter principalement sur des amis français et espagnols pour qui, nous l'avons expérimenté, la recherche «*d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable* » n'est pas l'objectif. Leurs discours sont un véritable «*copié-collé*» de celui du Maroc qu'ils cherchent à rendre politiquement correct. La preuve en a été donnée tout au cours des heures précédant le vote.

D'abord dans la Commission des affaires juridiques et de la démocratie qui étudiait les amendements de la plénière, ces parlementaires plus royalistes que Mohamed VI (les plus actifs ont été la socialiste Josette Durrieu et Jean-Marie Bockel, membre de l'Union des Démocrates et Indépendants) ont joué avec un grand cynisme la carte de l'équilibre entre les deux parties pour refuser les amendements très pertinents de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme (la rapporteure Maria Teresa Bertuzzi, sénatrice italienne est à remercier pour son travail). En revanche, ils ont cherché à introduire dans la résolution (voir

rapport 3) des amendements pernicieux dans le but de renforcer la ligne marocaine mais surtout de mettre en difficulté le Front Polisario en proposant de citer «*le détournement de l'aide humanitaire* » et «*d'élucider la situation des cas des disparus marocains dans les camps de Tindouf en Algérie*» dont jusque là personne n'a jamais parlé. **Enfin, ils proposaient pour l'article 10 (le dernier) une formulation qui devait permettre au Maroc d'échapper à l'évaluation de la mise en œuvre de la résolution lors du prochain rapport de son partenariat prévu en 2015.** Sur ce dernier sujet comme sur celui de l'aide humanitaire la plénière a conservé le texte de la résolution initiale (articles 4.11 et 10) que la rapporteure a fortement défendu. Elle tenait aussi à sauvegarder l'article sur l'évaluation de la résolution (article 10) pour réinsérer la problématique du Sahara occidental dans le partenariat pour la démocratie du parlement marocain. Ce qu'elle a réussi.

Une résolution à prendre au sérieux

Dès l'article 2 du projet de résolution, la rapporteure donne au conflit du Sahara occidental une dimension internationale en rappelant que l'Assemblée parlementaire «*attend du Maroc qu'il continue à rechercher des moyens pacifiques de régler les litiges internationaux, conformément à la Charte des Nations-Unies* ». La résolution sort donc ce conflit d'un litige intra-étatique (une forme de guerre civile pourrait-on dire). Si les félicitations faites au Maroc pour son avancée dans la question des droits de l'Homme et de la démocratie est parfois irritante, (à notre avis elle n'est que formelle et encore inexistante dans les territoires occupés du Sahara occidental), les exigences de l'Assemblée parlementaire par rapport au Maroc sont nombreuses et concernent notamment : **un moratoire sur la peine de mort, la liberté d'expression, d'association, de réunion, la liberté de mouvement des journalistes et des visiteurs étrangers; l'examen de toutes les allégations de tortures, le droit d'être jugés à nouveau par un tribunal civil pour les accusés de Gdeim Izik, la signature de l'appel de Genève sur l'interdiction totale des mines antipersonnel.**

Quant au Front Polisario, il lui est demandé, entre autres, de favoriser le recensement de la population des camps par le HCR, d'inviter les procédures spéciales de l'ONU, de garantir les droits d'expression, de réunion et d'association, la liberté de circulation et d'œuvrer au dévelop-

pement d'une culture des droits de l'Homme dans les camps de réfugiés. De coopérer avec les Nations-Unies pour un règlement juste et définitif du conflit ce qui demande de faire preuve de réalisme et d'une attitude constructive dans les négociations (une proposition qui s'adresse de fait aux deux parties

La rapporteure, dans l'exposé des motifs très détaillé, rend compte de la manière dont elle a conduit son travail en se rendant au Maroc, au Sahara occidental, en Algérie et dans les camps de réfugiés, dont elle a organisé plusieurs auditions cherchant à mieux comprendre (et avec elle sa commission) la situation politique et des droits de l'Homme et quelles pouvaient être les pistes de résolution du conflit. **Un document qui a l'immense avantage d'être aujourd'hui la voix de 47 États européens auquel il faudra se référer.**

A la fin de trois ans de discussion et de détermination pour résister à la partialité des parlementaires marocains et de ses soutiens, la question du Sahara occidental est vraiment entrée dans l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Les député-e-s ont dû se déterminer, les groupes politiques discuter des positions à prendre, et les groupes nationaux n'ont pas pu élucider ce conflit présent à l'ordre du jour de certaines commissions et de l'Assemblée plénière.

Il est aujourd'hui de notre responsabilité, partagée avec le Front Polisario et ses représentants en Europe, que le conflit du Sahara occidental et ses conséquences continuent d'être présents à Strasbourg. Il est urgent de remettre à l'Assemblée parlementaire les informations qui nous semblent pertinentes en regard des points de la résolution pour documenter le dossier d'évaluation que le Maroc va passer en 2015.

**Christiane Perregaux
BIRDHSO (Bureau international pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental)**

Ajoutons enfin que la résolution a été acceptée par 86 voix contre 4.

Les interventions des député(e)s suivant(e)s ont été particulièrement constructives : **Luc Recordon** (Suisse / Verts) ; **Loukaïdes George** (Chypre / Nouvelle force de gauche) ; **Valen Snorre Serigstad** (Norvège / parti social de gauche) ; **Fiala Doris** (Suisse / Libéraux-Radicaires) ; **Villumsen Nicolaj** (Danemark / Alliance rouge-verte) ; **Jonasson Ögmundur** (Islande / Mouvement Verts de gauche) ; **Shou Injerd** (Norvège / Parti conservateur).

La formation des enseignants sahraouis en français, un projet tripartite qui tient la route !

L'année scolaire 2013-2014 vient de s'achever avec une première remise de leur diplôme à cinq nouveaux professeurs de français ! Fierté de tous, stagiaires et formateurs pour avoir mené à son terme, cette première qualification de cinq enseignants. Bilan positif pour le court terme, préparation de l'avenir pour une RASD complètement indépendante.

Cette année de formation fait suite à de nombreux projets menés par plusieurs associations depuis plus de 10 ans : association Karen.Mane, Agir ABCD, classe primaire franco-arabe pilotée par le Comité Limousin etc ... (voir le hors-série supplément au SI 164-165 portant sur les projets formation français dans les campements).

Le présent dispositif mis en place selon une convention signée entre le Ministère de l'Enseignement, l'association de francophones ASPECF, l'AARASD, a fonctionné de novembre 2013 à mai 2014, après la période dite expérimentale de mars-juin 2013. Les douze stagiaires ont été divisés en deux groupes, l'un composé de sept personnes possédant un certain niveau en français, l'autre avec cinq débutants.

Le centre de formation pédagogique du « 9 juin » a mis à la disposition des formateurs sahraouis (Mohamed Mahmoud et Addou Elhadj) deux salles de classe qui permet-

taient d'accueillir les deux groupes à raison de trois jours par semaine.

Les formateurs français, Régine Pelau, Yvette Touzeau et Pierre Toutain ont participé au travail à trois reprises : début décembre, pendant une semaine, février, pour une session de deux semaines et en mai, dernière mission d'une semaine, au cours de laquelle les stagiaires ont « planché » sur les exercices et travaux proposés en vue de la délivrance d'un diplôme pour l'enseignement du français.

Les relations entre le stage et le centre de formation du « 9 juin » se sont renforcées, de manière positive, au cours de l'année. **Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les représentants du Ministère, Secrétaire Général, directeurs des langues, directeur du centre de formation. Elles ont permis de préciser les objectifs et d'envisager les méthodes pour les atteindre.**

Elles ont donné toute leur place, à la fois aux formateurs sahraouis de l'ASPECF et aux formateurs français.

A noter qu'un nouveau local de l'ASPECF dédié à l'agrandissement de ses locaux d'enseignement, a été inauguré en mai en présence du Premier Ministre Sahraoui et du gouverneur de la willaya d'Aoussert, où se trouvent les locaux de l'association francophone. Nous y étions !

Pendant ce premier examen, les stagiaires étaient assez tendus, inquiets même, malgré le sérieux mis dans leur travail tout au long de l'année. Ces évaluations ont permis de vérifier leur niveau. Cinq d'entre eux sont reçus et pourront travailler dans les collèges dès la rentrée prochaine, cinq devront reprendre une année de formation supplémentaire pour conforter leurs acquis, mais pour deux stagiaires, l'importance des difficultés et des lacunes observées dans les épreuves ne leur



Le jour de l'examen de français, au Centre du 9 juin

permettra pas d'atteindre un niveau suffisant en un an seulement, nous leur avons conseillé de quitter cette formation. Les cinq premiers stagiaires ont reçu un diplôme, les sept suivants une attestation de participation au stage.

Ces documents leur ont été remis au cours de la cérémonie officielle de fin d'année à laquelle tous les stagiaires du centre de formation ont participé, cérémonie présidée par Madame la Ministre de l'Enseignement et à laquelle les formateurs (français et sahraouis) étaient invités. A notre grand regret, nous avons dû quitter cette cérémonie sans avoir pu remettre nous-même les diplômes comme nous y avions été invités (l'avion du retour ne nous aurait pas attendu.)

De cette année de travail, nous pouvons retenir le sérieux et l'assiduité des stagiaires et l'engagement des formateurs sahraouis.

La dernière réunion en mai, après l'examen, avec les formateurs français et sahraouis, le directeur du centre pédagogique, M.Abba et Brahim Labbat, responsable du Ministère, nous a permis d'analyser les premiers résultats et de préciser l'organisation de la prochaine année scolaire selon les termes de la convention de juillet 2013. **Deux formations seront menées simultanément, en 2014-2015.** Les enseignants-stagiaires en poste, pourront suivre une journée de formation pédagogique et une journée de renforcement en français, les autres stagiaires, redoublants et nouveaux recrutés, suivront la même formation à la langue mise en place cette année scolaire 2013-2014. Ces forma-

tions se dérouleront « *au centre du 9 juin* ». Le Ministère de l'Éducation organisera le recrutement des nouveaux stagiaires qui devront faire la preuve d'une première connaissance de base du français, acquise pour la majorité d'entre eux au cours des formations secondaires ou supérieures en Algérie.

Les formateurs français seront associés aux deux formations et pourront visiter les enseignants-stagiaires en poste. L'équipe de formation de l'ASPECF souhaite également renouveler son engagement. Nous avons également informé, les responsables du Ministère que tous les formateurs français et sahraouis ainsi que la formatrice d'AGIR abcd Bourgogne et sans doute de nouveaux formateurs intéressés par le projet, se retrouveraient au Mans du 12 au 15 juillet, pour préparer ensemble l'année scolaire 2014-2015 et par des échanges d'expertise et de pratique, se former ensemble pour faire progresser le modèle de la formation des professeurs sahraouis.

Notre projet est maintenant bien installé et nous pensons qu'avec le soutien financier de nos partenaires en France, CCFD, Service culturel de l'Ambassade de France en Algérie, Régions Pays de la Loire et Haute Normandie, ville du Mans nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble.

Avec de nouveaux appuis financiers, en France, en Algérie, en Europe, nul doute que notre projet tripartite peut prendre davantage d'ampleur et développer la place du français dans les campe-

ments sahraouis tout en offrant à davantage de Sahraouis des perspectives de formation et professionnelles, leur assurant individuellement quelques ressources et préparant l'avenir de leur pays.

Pierre Toutain, coordinateur pédagogique



Notre salle dispose depuis mai de la climatisation !

Hommage à Christine Daure-Serfaty

Christine Daure-Serfaty est décédée le 28 mai 2014, dans sa 88^e année, moins de 4 ans après la mort de son mari Abraham Serfaty. Au long de sa vie, elle fut une militante active des droits de l'homme, solidaire des luttes de libération en Algérie – elle cacha un Algérien du FLN à la fin des années 1950 –, puis au Maroc où elle vint comme coopérante en 1962 avec son second mari et ses enfants. Au début des années 1970, quand on le lui demanda, elle accepta de cacher Abraham, membre recherché du groupe marxiste-léniniste Ilal Amam (« En avant », devenu aujourd'hui La Voie démocratique), qui défendit très tôt le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, en totale opposition avec Hassan II. Abraham Serfaty put ainsi rester dans la clandestinité de 1972 à 1974. Puis, découvert, enlevé et emmené au centre de détention secret de Derb Moulay Chérif où il fut torturé de longs mois, il restera 17 années en prison. Christine, identifiée comme celle qui le cachait, fut interrogée à une cinquantaine de reprises, mise en garde à vue à domicile pendant 3 mois, puis expulsée vers la France en août 1976.

Là, elle s'investit dans les réseaux solidaires avec les détenus et victimes de la répression au Maroc, et dans ceux qui soutenaient les droits du peuple sahraoui, dont l'Association des amis de la RASD, en particulier le Comité Paris-Sud qui établit les premières listes de disparus sahraouis dans les bagnes secrets de Hassan II. Tout cela dans la discrétion, car elle souhaitait pouvoir retourner au Maroc. En 1986, après dix ans d'interdiction de séjour, ce fut possible. Abraham Serfaty avait été condamné à perpétuité avec ses camarades d'Ilal Amam. Pour pouvoir lui rendre visite à la prison de Kénitra, Christine l'épousa. A travers leurs échanges, et ceux qu'elle eut avec les différents réseaux d'opposants, elle put recueillir quantité d'informations sur la répression, sur les lieux secrets d'enfermement et de torture du régime.

En France, elle trouva en l'écrivain Gilles Perrault celui qui put faire équipe avec elle pour révéler au grand public les crimes dont Hassan II était coupable : Notre ami le roi fut publié en septembre 1990. Bien sûr le nom de Christine n'apparaissait pas, il lui fallait pouvoir retourner à Kénitra. L'effet du livre de Gilles Perrault,

grâce à son talent d'écrivain et à la force de ses révélations, fut celui d'une bombe. Hassan II ne pouvait plus continuer comme avant : en février 1991, la résidence surveillée de la famille Oufkir fut levée ; en mai, puis en août, des centaines de Sahraouis détenus au secret sans jugement furent libérés ; le 13 septembre, Abraham Serfaty fut extrait de la prison de Kénitra et mis dans un avion pour la France (expulsé comme « Brésilien » !) ; le 15 septembre, les vingt-huit survivants du bagne de Tazmamart furent tirés de nuit de leurs cachots enterrés : ils n'avaient pas vu la lumière du jour depuis 18 ans.

La suite de l'histoire est celle d'un homme et d'une femme qui s'aimèrent jusqu'au bout. En 1993, à Paris où ils vivaient désormais ensemble, ils publièrent un beau livre à deux voix, plein de respect mutuel : La Mémoire de l'autre, qui retrace leurs vies parallèles et mêlées. L'exil en France d'Abraham dura presque 10 ans. Mais, le 30 septembre 1999, à la faveur du changement de règne, il put rentrer au Maroc, pays à qui il vouait un amour « organique » selon ses propres mots. Christine l'accompagnait, naturellement.

Nicole Gasnier

LA SOLIDARITÉ

Chaque numéro de Sahara info renouvelle la chronique des nombreuses solidarités qui font vivre en France le soutien au peuple sahraoui. Rendez-vous familiers, initiatives nouvelles avec de nouveaux partenaires, coopérations avec les campements et les territoires occupés du Sahara. Cette année a encore été riche d'initiatives ! Le rythme s'est encore accéléré cet été avec l'université d'été du CRID, les accueils des enfants et la toute récente atteinte à ses libertés d'expression et de circulation que vient de connaître en août, notre amie Michèle Decaster, Secrétaire générale de l'AFASPA.

Depuis décembre, quelles initiatives ?

15 décembre 2013 Fabienne Rebérioux nous représentait à la conférence d'Alger organisée chaque année à cette date par le CNASPS et consacrée au droit à la résistance. Plusieurs élus français aux côtés de nombreuses associations solidaires venues du monde entier, Japon, Pologne, Tunisie et plusieurs pays africains, la principale délégation venant des territoires occupés. Alors Fabienne n'a eu droit qu'à 2mn30 d'intervention... où elle a témoigné sur la mission de juillet au Sahara occidental, se faisant l'interprète des militants qui réclament notre présence sur place, de vive voix ! Elle a également présenté notre campagne de correspondance avec les prisonniers politiques sahraouis : www.ecrirepourlesliberer.com

30 janvier 2014 Michèle Joly, pour l'AARASD et Aline Chanu, avocate et membre de l'association Droit Solidarité, sont allées auprès de la Cour militaire de Rabat pour assister au procès de M.M'Barek Daoudi, prévu ce 30 janvier. Procès reporté sans date annoncée. Les observateurs étaient nombreux, Espagnols, Français et Sahraouis. Le report du procès a permis à la délégation de rencontrer plusieurs responsables, à l'Ambassade de France, à celle des Etats-Unis et avec le Président du CNDH (Comité national des droits de l'homme) Driss El Yazami. Rencontres indispensables même si les réponses faites sont bien souvent attendues et ne font guère bouger la situation des prisonniers politiques.

18 février 2014 Journée sahraouie à Paris puis sur quelques écrans avec la projection du film « Enfants des nuages, la dernière colonie » du réalisateur espagnol Langoria en présence du producteur Javier Bardem, de Vitoria April, de Aminatou Haidar et de Kerry Kennedy. Conférence de presse, rencontres officielles, projection au cinéma Passy avec l'Association espagnole « Les concierges à Passy » et nous tous présents ! Un très grand succès relayé par plusieurs écrans, radio et presse (canal plus, France Inter etc). Le film vit maintenant sa vie diffusé par la société de distribution « Chapeau Melon ». Il est passé une quinzaine de jours à Paris, au Mans et a été diffusé pour une séance, à Hérouville Saint Clair, Rouen, Redon, Chambéry, Bruxelles et va sans doute passer cet été là où seront accueillis les enfants sahraouis.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez une occasion de diffusion <bur.aarasd@wanadoo.fr> Bravo et merci à nos deux adhérentes qui ont œuvré et contribué à la réussite de la programmation en France et en français de ce beau film, Mireille Brun et Nicole Gasnier.

15-27 février 2014 Rendez-vous traditionnel de la semaine anti-coloniale, salon, conférences et rassemblement près de l'Assemblée

Février – mars 2014 Le camion citerne très présent en Seine Maritime : repas solidaire, bric à brac et loto, toutes initiatives destinées à « parler » des amis sahraouis et à réunir les fonds pour les 6 enfants accueillis cet été !

Avril 2014 à Saragosse les Sahraouis s'organisent avec un forum des communautés sahraouies en Europe. Quelles ont été les résolutions adoptées ? Création d'un Conseil de ces communautés qui permettra de mieux coordonner leurs engagements en Europe, organisation des solidarités avec les campements et le Sahara occupé, coordination avec les associations européennes amies, sensibilisation des jeunes à leur histoire, à leurs origines. **Boujemaa Laaouissid**

Avril-mai 2014 Dans les campements 11^e édition du festival de cinéma FISsahara tenue à Dakhla et dédiée à Nelson Mandela. Une délégation sud-africaine significative était présente.

11 avril 2014 Repas solidaire du Comité de la Sarthe/AARASD. Comme chaque année, depuis 12 ans, le comité sarthois de l'AARASD, a organisé son repas annuel de solidarité en présence de quelque 80 personnes. L'objectif est d'aider au financement du séjour des enfants sahraouis accueillis par la ville du Mans, depuis 1982. Les deux points forts de cette soirée, furent à la fois politique et culturel. Au cours du repas Guy Pelau a présenté deux diaporamas sur le voyage solidaire de juillet au Sahara occupé, en insistant sur le problème de la disparition forcée. Quant à Sébastien Boulay, anthropologue, il a rappelé le rôle primordial de la tente bédouine, la khaïma, et en a décrit les étapes du montage. **Nadine Coquillard** secrétaire du Comité 72/AARASD

Avril 2014 Mission d'ERM-Pays de la Loire à l'École des soins infirmiers dans les campements

18-20 avril 2014 Conférence internationale des Femmes Sahraouies à El Aïoun, invitée comme en 2013, par l'UNFS (Union nationale des femmes sahraouies). Conférence à double titre symbolique : organisée par l'association des femmes de la RASD en exil pour se tenir au Sahara occupé et à la veille de la réunion du Conseil de sécurité consacrée au renouvellement du mandat de la MINURSO. Fabienne Rebérioux qui nous représentait n'a même pas été autorisée par les forces de sécurité marocaine à descendre de l'avion à El Aïoun. Comme 32 autres déléguées d'Espagne, Italie, Royaume Uni, elle a été interdite d'entrée et de participer à la conférence. Elle s'est tenue malgré tout et a une nouvelle fois témoigné de la détermination des femmes du Sahara occupé.

3 au 10 mai 2014 Caravane solidaire en Maine-Normandie (voir reportage plus loin)

Mai 2014 Claude Mangin anime deux conférences avec l'ACAT (action des chrétiens pour l'abolition de la torture) à Mulhouse puis dans le Val de Mame.

Février et mai 2014 Deux missions AARASD pour la formation des enseignants sahraouis de français (compte-rendu plus loin).

18 mai 2014 Commémoration de la création du Front Polisario par les associations sahraouies en France. Cette commémoration préparée de longue date, nous avions prévu de la tenir à Mantes la Ville, dans la salle municipale Jacques Brel, et nous attendions beaucoup de monde. C'était sans compter sur les honteuses pressions exercées par le Consulat marocain et les associations marocaines nombreuses dans ce secteur, sur la mairie de Mantes la Ville.

C'est d'abord la maire PS qui nous a retiré la salle, puis est revenue juste avant les élections sur sa décision, tant elle avait reçu de lettres de protestation. Les élections ont amené un maire FN, le seul en Ile de France, qui a redoublé d'attention aux risques de trouble à l'ordre public et nous a à nouveau refusé la salle et ce sans appel ! Mais nous tenions à organiser cette importante

Actualité de l'association des amis de la RASD

réunion ! Aussi une salle privée à Epône nous a permis de contourner les interdictions ! Et le résultat final a dépassé nos espérances ! De l'avis général, une journée magnifique, avec de la musique, de la poésie et des prises de parole plus politiques.

A noter la présence de plusieurs diplomates du Venezuela et de Cuba, de responsables sahraouis et de militants d'associations amies aux côtés de près de 700 personnes venues pour la fête et pour s'informer. Nous avons souligné combien nous sommes « victimes » d'une forme de discrimination alors que nous oeuvrons comme d'autres à l'animation et à la vie de notre ville : pas de subventions, pas d'aides d'aucune sorte ! Sommes-nous des citoyens de seconde zone ?

Boudjemaa Laaoussid, Président de l'ASF

Juin 2014 Elections européennes Nos adhérents ont adressé aux candidats un courrier de sensibilisation dans chacune des grandes circonscriptions. L'eurodéputée socialiste, Isabelle Thomas a répondu au Comité de la Sarthe/AARASD. Ce courrier contient deux points essentiels : le droit à l'autodétermination et l'extension du mandat de la MINURSO. Positions du Parti socialiste, que ne semblent pas connaître l'eurodéputé Gilles Pargneaux et la Sénatrice, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Josette Durieu !

1^{er} juin 2014 À Ivry, le comité d'Ivry /AARASD tient un stand à la fête des Lilas.

4-5 juin au Mans 2014 24 heures tricot. Elles voulaient le faire, elles l'ont fait ! Femmes solidaires/72 a organisé les 24 heures tricot les 4 et 5 juin au Mans et ce sont près de 20 personnes qui ont répondu à leur appel. Elles ont tricoté, tricoté jusqu'à empiler des dizaines de brassières, robes, chaussons et bonnets qu'elles veulent offrir aux bébés à naître dans les campements de réfugiés sahraouis. Fatiguées mais heureuses, elles les ont offert au Comité /72 de l'AARASD au cours d'une belle cérémonie en présence des responsables et membres du comité. Bravo et merci aux tricoteuses ! La prochaine édition des 24 heures tricot de Femmes solidaires /72 s'adressera aux bébés afghans.

Nadine Coquillard



Les 24 heures tricot !

14 juin 2014 Le stand du comité 94/AARASD et du CORELSO est à la fête de Vitry.

16 juin 2014 Publication au Journal officiel de l'Union européenne du recours en annulation introduit le 14 mars 2014 par le Front Polisario auprès de la Cour de justice de Strasbourg, pour dénoncer l'illégalité de l'accord de pêche UE/Maroc signé en décembre dernier.

Juillet 2014 Arrivée des enfants sahraouis en Europe et en France. Nous avons reçu de multiples témoignages de ces séjours. Nouvelles de Vierzon et d'Annemasse, des accueils en Loire Atlantique, à Rezé, Lanester, Saint Nazaire. Echos des familles d'accueil au Mans, au Havre avec le Camion citerne. Réceptions officielles, repas solidaires en région parisienne, Vitry, Ivry, Nanterre, au Mans etc Et il y a peu, des nouvelles via France Inter et l'Humanité des Sahraouis invités avec une trentaine d'autres nationalités par le Secours populaire et les Eclaireurs de Loon Plage dans le Village Copain du monde en balade-parade à Disney land !



Le Président du SPF, M. Lauprêtre aux côtés de Christian Hogard, directeur du Village Copain du Monde.



La parade à Disneyland Paris.

Rendez-vous obligatoire, rendez-vous annuel : l'Assemblée générale de notre association. Elle s'est tenue le 19 janvier 2014, dans une salle prêtée par la ville de Vitry à l'invitation de ses élus, du Comité d'Ivry et du Comité du Val de Marne.

Nous y étions nombreux, l'organisation des travaux en ateliers a permis à chacun des présents de donner son avis et de participer à la construction des prochaines initiatives.

Pour mémoire, cinq ateliers ont fonctionné : Droits de l'homme et campagne parrainage des prisonniers politiques ; Ressources naturelles ; Projets dans les campements ; Dialogue des sociétés civiles sahraouie et marocaine ; Interventions politiques en France et dans le monde.

Pistes de projets qui ont alimenté les engagements de toute cette année : poursuite de la campagne parrainage avec l'envoi à chaque parrain, marraine de cartes postales pour faciliter la communication, reprise de la collecte auprès des adhérents pour aider les prisonniers et leurs familles. Participation à la Commission « ressources naturelles » de la plate-forme solidarité, interventions nombreuses à notre initiative ou coordonnées avec la plate-forme et les associations européennes auprès du Conseil de sécurité, des candidats aux élections européennes, des parlementaires membres de l'Assemblée du Conseil de l'Europe et auprès des membres du groupe d'étude de l'Assemblée. Poursuite du programme de la formation des enseignants sahraouis de collège en français, et l'organisation de trois missions dans les campements pour cette année scolaire ; édition de deux hors séries de 4 pages qui complètent la publication du journal qui paraît désormais deux fois par an et bien sûr la deuxième édition de la caravane de la solidarité, avec le CER/SNCF de Normandie et de nouveaux partenaires sportifs, la FSGT, présents à notre AG.

Les présents se sont réjouis du renforcement de l'équipe exécutive de l'association avec l'arrivée de nouveaux militants au CA et bientôt au bureau. Ils ont honoré avec bonheur, un de leurs plus vieux militant du Val De Mame, Lucien Hanoun qui vient de dépasser les 90 ans, qui reste très attentif au sujet du Sahara occidental et plaide pour davantage de mobilisation de l'opinion française pour faire enfin bouger les lignes des raisons d'Etat !

Caravane de la solidarité avec le peuple sahraoui, an II !

Comme l'an dernier au mois de mai, nous nous sommes retrouvés pour dire avec éclat notre solidarité avec le peuple sahraoui ! Randonnées en Sarthe et Normandie, « exploits sportifs », informations tout azimuth, nous avons renouvelé l'expérience de « ce laboratoire de la solidarité » avec les « anciens », cheminots du CER/Normandie, Sahraouis et membres de l'AARASD et les « nouveaux », FSGT et plateforme solidarité avec le peuple sahraoui.

Pourquoi une deuxième édition de cette caravane solidaire ?

Luc Delestre, secrétaire du CER/ Normandie s'en est expliqué devant le Mémorial de Caen : « Pour la deuxième année consécutive le CER SNCF de Normandie mobilise ses forces pour la cause du peuple Sahraoui. Nous nous sommes rendus dans les campements en février dernier, à l'occasion de la fête nationale et pour rencontrer la population. Nous avons été conquis et très étonnés par le sens de l'hospitalité que manifeste le peuple Sahraoui. Alors qu'ils manquent de tout, les Sahraouis ont cette joie de vivre, de la gaieté et sont très chaleureux. Ils se remontent le moral entre eux et si l'on n'a rien on emprunte au voisin. Ils s'entraident, vivent par quartier et tout le monde se connaît. Voilà en quelques mots l'émotion exprimée par notre délégation sur ces femmes, hommes et enfants qui résistent et luttent pacifiquement depuis bien trop longtemps pour qu'enfin les conditions pour une autodétermination libre et sans contrainte soient réunies et que le peuple Sahraoui en exil ou occupé depuis 38 ans construise son avenir dans l'unité et sur son territoire »./..

Une première année qui a permis au CER et à l'AARASD, de faire connaissance et un déplacement dans les campements de réfugiés qui comme toujours, renforce la conviction d'une solidarité indispensable à un peuple si courageux.



Une deuxième édition encore plus sportive !

L'équipe mandatée par le CER pour préparer cette belle semaine, a mis cette année les bouchées doubles pour proposer de nouvelles activités et

associer ainsi plaisir et sérieux. Randonnées pédestres qui nous ont permis de découvrir de nouveaux sites normands, associés en particulier à la mémoire du débarquement, randonnée vélo, la désormais classique Argentan-Le Mans aller-retour, randonnées moto, parapente, canoë-kayak sur l'Orne et char à voile sur les plages d'Asnelle, où nous résidions.



Beaux moments amicaux et joyeux qui ont permis à plusieurs d'entre nous de s'essayer à quelques exploits !

Moments sérieux aussi, à Argentan, conférence autour d'un film et à Caen devant le Mémorial où nous avons informé toute une journée, les touristes français et étrangers présents en Normandie pour le 70^e anniversaire du débarquement avec un tract bilingue, français/anglais distribué largement avec le renfort des militants havrais de l'association « Un camion citerne ». Partout un accueil attentif et des discussions qui nous ont permis de sensibiliser nos interlocuteurs à un conflit international largement oublié !

Laissons à nouveau la parole à Luc Delestre : « Il y a urgence pour que les Etats respectueux du droit exigent du Maroc le respect des institutions internationales. En ne s'opposant pas à l'organisation du référendum d'autodétermination et en respectant le plan de Paix, en cessant immédiatement toutes les violations des droits de l'Homme comme les arrestations illégales, les tortures et les disparitions de personnes. /.. La France, berceau des droits de l'Homme, doit peser de tout son poids par la voie diplomatique, que ce soit en Afrique, à Bruxelles ou avec les Etats Unis pour qu'enfin le peuple Sahraoui choisisse librement son destin. Malgré sa joie de vivre, le peuple Sahraoui

souffre avec une jeunesse omniprésente éduquée, qualifiée et qui ne demande qu'à mettre en œuvre son savoir au service d'une république libre. Il y a urgence, car nous savons, et en France nous sommes bien placés pour en parler, que lorsque la misère, le chômage explosent, les démons se réveillent. Ce qui est une réalité en France peut vite aussi le devenir au Sahara occidental avec l'intrusion de groupes extrémistes qui se contrefichent de la paix. Il y a urgence et notre présence devant le Mémorial de la Paix doit toujours nous rappeler que sur deux guerres qu'à connu notre monde au 20^{ème} siècle, près de 70 millions de personnes sont mortes à cause de slogans de quelques loups : haine, vengeance, racisme, stigmatisation, dictatures, etc../..» Allocution devant le Mémorial de la paix, 8 mai 2014.



La première étape comme l'an dernier a commencé au Mans, ville jumelée avec un camp sahraoui depuis 1982 et où le comité local de l'AARASD, créé en 1976 est toujours très actif, renouvelant d'année en année ses formes d'engagement. Ce 3 mai rendez-vous réussi avec des membres du comité local de l'AARASD, des membres de la FSGT/72, des élus et des amis et de nombreux sahraouis entourant le Représentant du Front Polisario, Omar Mansour ! Important rendez-vous avec la presse locale, avec FR3 et plein de monde dans la salle du cinéma « Les Cinéastes » où le film de Javier Bardem était proposé en avant-première avant une programmation régulière pour les deux semaines suivantes. Et pour terminer un rendez-vous football au centre de loisirs CER de Saint Etienne du Rouvray avec une équipe sahraouie opposée aux cheminots ! Victoire aux jeunes et valeureux sahraouis ! Un nouveau rendez-vous l'année prochaine ? Sans

doute ! Il prendra d'autres formes, plus souples pour s'adresser mieux et plus en direct aux cheminots et diversifier davantage nos formes de plaidoyer. Et pourquoi pas l'organisation d'un plaidoyer élargi vers d'autres CE concernés par exemple dans leur entreprise par le respect des ressources naturelles du Sahara occidental, pillées par l'occupant marocain avec l'appui d'entreprises européennes ?

En conclusion, quelques mots de Luc Delestre : « Nous arrivons au terme de cette deuxième édition « Caravane de Solidarité pour le peuple Sahraoui » organisée par le CER SNCF de Normandie. Je tiens à remercier l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique, la FSGT et l'Union

Sportive des Cheminots Français pour la réussite de cet évènement. Un très grand merci pour l'ensemble des cheminots actifs et retraités, le personnel technique du CER, le CCE pour la qualité de l'accueil, de l'hébergement, des repas et moments conviviaux... Depuis cinq ans, avec nos amis Sahraouis, le CER SNCF de Normandie s'implique pour briser le mur du silence pour que justice soit enfin rendue à ce peuple... C'est pour cela que le CER de Normandie s'implique résolument car nous apprécions qu'un peuple veuille reconquérir sa terre pour y vivre libre et s'organiser afin de construire et inventer lui-même son avenir... Il faut en parler et il faut agir, à notre niveau et avec nos moyens. Dès demain le CER avec ses moyens de

communication restituera cet évènement aux cheminots de Normandie et nous devons forcer les portes pour qu'on en parle plus. Nous pourrions à quelques semaines des élections européennes écrire une lettre ouverte commune Association de l'ARASD, CER, FSGT, etc. ... aux différents candidats, hormis ceux qui véhiculent des messages de haine. Nous pourrions en faire de même avec le Président de la République. Voilà chers amis, encore une fois un grand merci à toutes et à tous, à nos amis Sahraouis à qui nous réaffirmons un déploiement d'énergie du CER pour apporter un réconfort matériel et un soutien politique de tous les instants.» Intervention de conclusion le 9 mai au Centre de loisirs de Saint Etienne du Rouvray.

Février-mars, une délégation française dans les camps sahraouis

Fin Février, une délégation s'est rendue dans les camps de réfugiés pour participer aux célébrations de la Fête Nationale de la République Arabe Sahraouie et au désormais traditionnel marathon. Une délégation étoffée, puisque composée des sportifs du Havre et de leurs amis du « Camion citerne », les formateurs des professeurs sahraouis de français, et pour la première fois, le secrétaire du Comité d'entreprise des cheminots de Normandie et 3 dirigeants de la FSGT pour une mission exploratoire.



Une partie de la délégation reçue par le Premier Ministre

L'expérience des uns, associée aux multiples rencontres avec des familles, des amis et avec les autorités de la RASD, a nourri la réflexion de ceux qui pour la première fois se confrontaient au choc de la misère et de la pauvreté, mais aussi au sentiment d'abandon que vivent les réfugiés Sahraouis dans des camps situés au milieu de nulle part. Et pourtant cela n'a pas entamé la légendaire hospitalité des familles où nous avons été hébergés.

Les responsables de la FSGT forts d'une solide expérience de plus de 10 ans en Palestine n'imaginaient pas de voir les réfugiés sahraouis être dans un tel dénuement. Ce qui a renforcé leur volonté de construire un projet spécifique dans le domaine du sport et des activités culturelles, où beaucoup reste à faire. La rencontre avec le Ministre des sports Mohamed Mouloud et les dirigeants sportifs a conduit

à envisager une action spécifique vers le milieu scolaire et notamment dans une willaya comme Smara, qui manque d'activités sportives. Le comité d'entreprise des cheminots de Normandie va poursuivre son engagement et sera également un partenaire pour participer au développement du sport.

Les nombreux échanges et notamment ceux avec le premier Ministre ont porté sur l'avenir de la jeunesse et son impatience à ne pas voir de solution immédiate pour son avenir. Près de 40 ans d'exil, sans solution en perspective, pose la nécessité de trouver une issue rapide au processus d'autodétermination. Les membres de l'ONU en charge du dossier se sont fixés 2015 comme objectif pour faire avancer le processus, conscients qu'ils ne pourront maintenir une jeunesse sous l'éteignoir sans conséquence pour la stabilité régionale, avec le risque d'un retour à un conflit dont ils porteraient

la responsabilité par le non règlement de la situation. L'espoir peut venir du côté marocain avec le développement des luttes pour la démocratie, le respect des Droits de l'Homme et l'amélioration des conditions sociales. La jeunesse marocaine est aussi un acteur de cette volonté d'émancipation. C'est également une des clefs de l'avenir pour le Peuple Sahraoui.

S'il est un bilan à faire de cette mission, c'est celui de poursuivre l'action multilatérale au plan politique et de renforcer nos liens avec d'autres acteurs de l'éducation populaire pour étoffer la crédibilité des engagements de l'AARASD.

Philippe Denolle
Membre du bureau de l'AARASD
et responsable de sa délégation

L'association havraise «Un Camion citerne une forte présence

Dans la délégation française aux fêtes du 27 février, 11 adhérents du Camion citerne, qui ont résidé dans le campement de Laguerra avec lequel l'association entretient des relations d'amitié depuis 1991 et qui leur confie chaque été leurs enfants !

La délégation de l'association « un Camion citerne » reçue par Madame Tarba, maire de La Guerra



Pour la plupart d'entre nous, c'était la première fois que nous nous rendions sur place. Chacun avait hâte d'arriver à destination à la fois pour découvrir les campements et pour certains retrouver les enfants accueillis durant l'été. Au sein de notre groupe 2 coureurs qui ont participé au « Sahara Marathon », une étudiante en master II qui écrivait son mémoire sur « la lutte du Peuple Sahraoui » plusieurs familles d'accueil, et des adhérents habitués aux séjours dans les campements. Nous avons tous comme objectif commun d'acheminer les 280 kilos de collecte de médicaments, fournitures scolaires, laine, mercerie etc. Pour nous, famille d'accueil depuis bientôt 3 ans, nous nous apprêtons à honorer notre engagement auprès de Mahmoud et de sa famille à qui nous avons promis de venir le voir chez lui. L'émotion était à son comble... comme notre ami Hadou, a pu nous traduire, entre ce que l'on dit et la vérité il y a une main ! Ce proverbe sahraoui illustre bien tout ce que nous vécu et nous permet aujourd'hui de mieux comprendre, pour mieux soutenir la cause des Sahraouis... Nous étions hébergés dans des familles de Laguerra – Babbih l'accompagnateur des enfants en 2013 a favorisé les échanges. Nous avons eu la chance de voir tous les enfants venus au Havre. Nous avons même été invités à partager toute une journée avec la famille de Mahmud avec pique nique dans le jardin du désert. Nous avons pu nous intéresser à eux, comme ils se sont intéressés à nous ; Des moments inoubliables qui ont renforcé nos liens d'amitié et nos convictions pour continuer à soutenir leur lutte.

Méline et Olivier Aubrun, familles d'accueil

« De l'importance d'un drapeau ! Toute la délégation havraise s'est rendue au passage des 20 kms à Laguerra pour soutenir Reynald et Frank nos deux marathoniens. Il y avait en plein désert environ 500 spectateurs. Je portais sur l'épaule le drapeau du Mouvement de la Paix du Havre. Une femme sahraouie est venue vers moi, et dans un français

parfait m'a demandé si j'étais français et si je connaissais Joëlle. C'est un grand moment d'émotion quand à 2500 kms de chez vous en plein désert une inconnue vient vers vous, parce qu'elle a reconnu notre drapeau. J'ai appris après, que cette femme était Nana Rachid, poète, et responsable des éditions Harmattan-RASD. »

Robert Toutain

Le point de vue de Noémie, étudiante en histoire « débarquée » dans le sujet depuis 4 ans, date de sa rencontre avec les enfants sahraouis du Centre de vacances de Péronne, accueillis chaque été par la ville de Vierzon et le comité local.

Cette année, alors que je terminais la rédaction de mon mémoire de master, consacré aux différents aspects de la lutte des Sahraouis, j'ai pu passer une semaine dans les campements en partant avec les délégations Camion citerne et AARASD. Nous avons été hébergés dans une famille de la Guerra, car cette daïra entretient des liens anciens et étroits avec l'association « Camion citerne ». Ca m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une daïra, le rôle des femmes très présentes au niveau local et de constater l'organisation rigoureuse des camps. Des jeunes sont passés pour discuter avec nous ; beaucoup (en particulier ceux qui n'étaient pas nés ou très jeunes avant le cessez-le-feu) veulent reprendre la guerre. Ils s'impatientent, ne trouvent ni travail ni rémunération après leurs études quand ils rentrent dans les camps et ont du mal à comprendre la volonté de s'en tenir à une solution politique, choisie par les autorités de la RASD.

Ce voyage m'a permis de perfectionner mon mémoire et d'élargir la palette des témoignages. En effet j'avais proposé à ma directrice de master d'utiliser des sources inédites : photos, journaux militants et témoignages. Cette Maïtre de Conférence à Rouen, spécialiste des engagements politiques et de la conscience historique pour la période de mai

1968 a accepté mes propositions et mon défi. J'ai voulu surtout traiter des formes de lutte développées spécifiquement par les Sahraouis, lutte armée dans les années 80, lutte pacifique dans le Sahara occupé, comprendre la culture politique du Polisario, insister sur le rôle des femmes...

Nota bene : 18 juin, c'est la soutenance à Rouen, les membres du camion citerne sont dans la salle en amicale attention... résultat : 16 et mention très bien ! Sincères félicitations à Noémie.

« Le Premier Ministre, M. Abdel Kader Omar, avait souhaité rencontrer une famille d'accueil, il a été ému aux larmes en écoutant Méline rapporter ses retrouvailles avec Mahmud, et tout ce qu'elle a vécu avec Olivier son mari depuis son arrivée à Laguerra. Il a redit avec beaucoup d'insistance, sa reconnaissance pour toutes les familles accueillantes en France. Il sait combien notre engagement est difficile et salue particulièrement notre délégation composée de familles, de marathoniens et d'une étudiante venue dans le cadre de ses études. Nous avons également été accueillis dès notre arrivée par Madame Tarba, Maire de Laguerra. Avec elle, nous avons convenu d'un rendez-vous avec le Conseil municipal afin de lui remettre le don de 1800 euros collectés par les membres de notre association. Madame Tarba s'est souvenue de notre visite en 2011 et du thé offert à chaque famille de la daïra. Aujourd'hui, elle nous fait part des besoins élémentaires, énormes. L'aide financière que nous avons apportée sera remise aux quatre responsables des quartiers ou « barrios » de la daïra, pour apporter une aide aux familles les plus démunies. »

Joëlle Toutain

Composition de la délégation havraise : **Olivier et Méline Aubrun, Robert Toutain, Evelyne Robillard, Abdel Bekheda, Franck Boinet, Reynald Kubecki, Noémie Verdure, Joëlle et Pierre Toutain**

pour les Sahraouis» militante

« Le film que je présente est un patchwork d'images volées des moments vécus avec la délégation au cœur de campements sahraouis. Après deux années où je n'ai pas pu me rendre dans les campements pour diverses raisons, je suis enfin parti dans un contexte très particulier : la veille j'étais au tribunal du Havre pour être jugé dans une affaire syndicale avec 3 de mes camarades. Contexte particulier d'épuisement physique et moral, mais, que l'accueil des familles sahraouies a rapidement atténué pour faire place à un réconfort et à une chaleur humaine considérables. Je regrette cependant de n'avoir pu rencontrer les syndicats sur place, contact que je m'efforcerai de prendre pour une prochaine fois... pour ma part, j'ai été particulièrement touché par la force et la détermination dans la lutte et la résistance que mène le peuple Sahraoui au quotidien. La vie difficile qu'ils subissent dans les campements montre qu'ils ne sont pas résignés et sont prêts à reconquérir leurs droits humains, leurs ressources naturelles et leur territoire occupé... 38 ans de violation de leur droit par le Maroc, cela doit cesser. Des délégations comme la nôtre doivent le faire savoir. Je m'efforcerai de le faire chaque fois que je le pourrai. Je tiens à remercier l'association pour m'avoir fait connaître ce peuple oublié et pour le travail fourni au quotidien pour faire en sorte qu'il soit reconnu. Merci. »

Reynald Kubecki, coureur du marathon et Secrétaire général de l'UL CGT du Havre.

Ce texte a été prononcé le 15 avril dernier, en introduction à la présentation de notre mission devant une belle assistance.



Les deux marathoniens du Havre.

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2014

Vous êtes adhérent, vous recevez régulièrement notre journal...

Aussi dès ce journal reçu pas d'hésitation !

Renouvelez votre adhésion, votre abonnement

Adhérez pour la première fois et aidez-nous, en vous abonnant, à faire vivre ce journal qui donne régulièrement les infos sur la question du Sahara et sur les solidarités en France.

Au Maroc et au Sahara occidental occupé :
73 prisonniers politiques sahraouis !

« ÉCRIRE POUR LES LIBÉRER »

Ne restons pas indifférents à leur situation : celle de militants des droits de l'homme persécutés pour leurs opinions. Le Sahara occidental est occupé, depuis 36 ans, par le Maroc. C'est le dernier territoire colonisé d'Afrique. Tous ceux qui refusent publiquement cette colonisation risquent la prison. Arrestation, enlèvement, disparition se produisent chaque jour...

En leur écrivant régulièrement en prison, vous leur exprimerez un soutien concret et direct! En écrivant aux autorités marocaines et françaises, vous pèserez pour leur libération.

Comment faire pour leur écrire ?

Consultez notre site www.ecrirepourlesliberer.com ou écrivez-nous à contact@ecrirepourlesliberer.com

Campagne de parrainage « Écrire pour les libérer »

Initiée par l'AARASD bura.aarasd@wanadoo.fr avec l'appui de « La plate-forme solidarité avec le peuple du Sahara occidental »

Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la RASD
356, rue de Vaugirard 75 015 Paris

Directeur de la publication : **Régine Villemont**
Responsable de rédaction : **Francis Jacob**
Comité de rédaction : **Régine Villemont, Mireille Szatan-Millet, Philippe Riché, Claude Mangin, Fabienne Rebérioux et Nicole Gasnier**
Photographes : **Joëlle Toutain, Equip média /Sahara occidental, Guy et Régine Pellau, Nadine Coquillard, Fabienne Rebérioux, Christian Hogard et Yvette Touzeau,**

Mise en page : **Matthieu Liégeois**

Imprimé par Triskel Média

janvier 2014 « dépôt légal » n° 166/167
prix de l'abonnement : 14 euros

Numéro d'ISSN : **0150-262X**

Abonnez-vous, 2 numéros par an pour 14 €
Recevez toute l'actualité du peuple sahraoui !

Adhésion 2014 : 14 €, 22 € ou 66 €
Devenez un ami de la RASD

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à
AARASD 356 Rue de Vaugirard 75 015 Paris

De Rennes à El Aïoun et Tanger la mise en pratique de l'exigence du respect des droits humains

En juillet à Rennes, un atelier où côte à côte militants associatifs et des droits de l'homme, Sahraouis, Marocains, Français ont sereinement échangé sur leurs pratiques, leur vision de l'avenir, tenté ensemble de construire un autre futur. Et en août voilà que nous apprenons que la police d'un Etat qui se prétend démocratique, qui se prépare à accueillir un forum international dédié aux droits de l'homme, fait arrêter à deux reprises, une personne, « *enlevée, séquestrée pour délit d'amitié avec les Sahraouis* » : Michèle Decaster, secrétaire générale de l'AFASPA, arrêtée les 6 et 11 août 2014, à El Aïoun et à Tanger.

Premier moment

Du 2 au 5 juillet, à Rennes, où nous avons animé pendant l'Université d'été du CRID, un atelier intitulé : « *Les sociétés civiles sahraouies et marocaines ; un dialogue possible pour faire progresser le respect de tous les droits au Maroc et au Sahara occidental* ». **A la tribune des personnalités marocaine et sahraouies d'envergure, Khadija Ryadi, ancienne présidente de l'AMDH, Ghaliya Djimi, vice-présidente de l'ASVDH et Bachir Moutik, représentant en France de l'AFAPREDESA. Autour d'elles, les associations Droit Solidarité, AFASPA et Association des Amis de la RASD.** Dans la salle, des militants, des citoyens attentifs et soucieux de dialogue, parlant au nom de leurs sociétés civiles respectives pour trouver des solutions respectueuses des peuples et de tous leurs droits.

En conclusion de l'atelier, la présidente, Régine Villemont a proposé ces objectifs approuvés par les présents. Abattre les préjugés entre Marocains et Sahraouis et multiplier les occasions de meilleure connaissance et de respect. Constaté que Sahraouis comme Marocains quand ils dépassent les lignes rouges, subissent des formes aussi cruelles de répression. S'interroger sur la perception de la marocanité du Sahara, est-elle une conviction partagée par de nombreux Marocains ou une construction du pouvoir depuis 50 ans ? Faire le constat que l'impasse politique actuelle est lourde de dangers et risque d'entraîner une perte de confiance dans les solutions pacifiques. Ouvrir des perspectives, comme des luttes communes contre l'impunité et la torture, comme participer ensemble aux forums sociaux ou organiser un dispositif commun d'observation des procès politiques.

Deuxième moment

Août ! Michèle Decaster, présente à Rennes avait prévu en août de retrouver ses amis à El Aïoun. Depuis avril, le pouvoir marocain a repris ses mauvaises habitudes, interdisant toutes les « *entrées considérées comme douteuses* » au Sahara occidental. En avril Fabienne membre du bureau, en avait fait les frais. La fébrilité du pouvoir marocain ne s'est pas calmée pendant l'été, entre-

tenant en particulier des relations glaciales avec la France et franchement détestables avec l'Algérie. Michèle Decaster en a été une nouvelle victime se voyant interdire l'accès ce 6 août au Sahara occidental. Elle vient de longuement en témoigner sur le site de l'AFASPA, Association française de solidarité avec les peuples d'Afrique. Extraits de ses témoignages.

« *J'étais venue passer trois semaines chez des amis sahraouis... A l'aéroport d'El Aïoun, un homme en civil s'est saisi de mon passeport... A son retour il m'a signifié que je devais partir que j'étais indésirable. Je lui ai fait remarquer que ce n'était pas un terme juridique et qu'il ne pouvait me contraindre à partir sans être présentée à une autorité judiciaire. Leurs demandes conciliantes ont vite été suivies d'intimidations...*

Vers 21h15 les policiers sont revenus pour me conduire auprès d'une autorité judiciaire ? On m'a interdit de prévenir le consulat et les défenseurs sahraouis des droits de l'homme... J'ai été enlevée contre ma volonté à 21h30 à l'aéroport et séquestrée dans un véhicule présenté comme étant un taxi... Deux hommes en civil sont montés à bord, nous avons été escorté par trois fourgons des GUS (Groupes urbains de sécurité) puis par une voiture banalisée... Direction Agadir, dans des conditions épouvantables, vitesse excessive, pas de ceinture etc... Installation dans un hôtel... J'ai été reçue le lendemain très courtoisement par le vice-consul de France à Agadir et j'ai appris qu'une avocate canadienne, stagiaire à l'UNICEF, avait été aussi expulsée. Voilà ce qu'il en est des progrès des droits de l'homme au Maroc ! »

Sahara occidental interdit mais pas le Maroc ? Michèle est repartie vers Rabat profitant de son temps disponible pour rejoindre des amis, militants de l'AMDH missionnés pour observer le déroulement du procès de deux jeunes marocains, Wafae Charaf et Boubker Khamlichi, comparaisant devant le tribunal de Tanger le 11 août 2014.

Extraits de son rapport de mission. « *J'ai été missionnée par le président de l'AFASPA pour*

observer le procès de Wafae Charaf et de Boubker Khamlichi. Ces deux militants sont inculpés pour « accusations calomnieuses » (art 445 du code pénal) à propos de la plainte déposée par Wafae Charaf suite à l'arrestation dont elle a été victime, en infraction des lois en vigueur. L'arrestation arbitraire est une pratique courante de la police marocaine tant au Maroc qu'au Sahara occidental... Ce qui est moins courant, c'est qu'une victime porte plainte... Face au tribunal se tenait une manifestation pacifique d'une centaine de personnes du Mouvement du 20 février, de l'AMDH et de la Voie démocratique... Un cordon de policiers leur faisait face sans agressivité. Alors que je me dirigeais vers le tribunal à 13h, j'ai été courcée par des policiers pour m'empêcher d'y entrer... Ils m'ont littéralement soulevée et jetée sur le siège arrière d'une petite voiture... Et m'ont emmenée au service des étrangers à la préfecture de police... Le Consulat de Tanger alerté par différents canaux a appris du Wali que j'avais été conduite au commissariat pour n'avoir pas présenté ma carte d'identité au moment de mon interpellation et qu'il ne s'agissait que d'un simple contrôle d'identité... Vers 19h30 les policiers ont commencé la rédaction d'un procès verbal... Plus tard l'inspecteur m'a dit que je pouvais partir sans relire ni signer le PV... J'ai contacté Khadija qui est venue me chercher... Nous sommes retournées au tribunal. Personne d'autre parmi les manifestants n'avait été arrêté. Les débats se sont poursuivis toute la nuit, une trentaine d'avocats avaient volontairement pris la défense des accusés par solidarité. Ils ont démontré de nombreuses irrégularités de procédure et l'absence de preuve de l'accusation. Le verdict a été prononcé vers 9h, relaxe pour Boubker, un an de prison ferme pour Wafae et 50 000 Dh de dédommagement pour la partie civile ».

Les prisons marocaines sont pleines de prisonniers politiques Sahraouis comme Marocains, il est urgent de les défendre et les soutenir ensemble, résolution prise à Rennes et mise en pratique en août par Michèle et l'AMDH !